



Inf rapide

Commission Nationale d'Entraide (CNE) et Service Social

La Commission Nationale d'Entraide (CNE) est une commission mise en place par les élus du Comité Social et Economique Central conformément au dialogue social actuellement en vigueur au LCL.

Elle a pour rôle d'apporter un soutien aux salariés en situation de fragilité financière suite à des évènements sérieux de la vie personnelle et à faire face à des situations d'urgence.

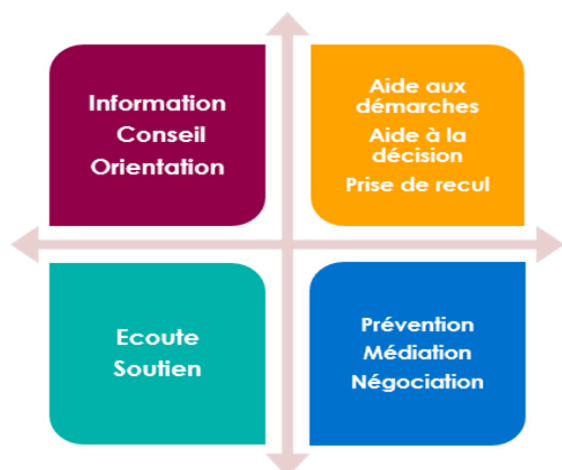
Elle se réunit chaque mois afin d'étudier et d'analyser les demandes d'aides des salariés. Celles-ci peuvent prendre la forme d'avances, de dons, de bons alimentaires, et même se cumuler selon les situations.

En cas de situation difficile, la première chose à faire est de prendre contact avec **son assistante sociale** qui est là pour vous écouter, vous soutenir moralement et qui est le relais local de la CNE. Selon votre situation, elle établira un dossier d'entraide avec vous.

Ce dernier sera ensuite transmis à la CNE, sous un numéro spécifique **afin de préserver votre ANONYMAT**.

Le service social

Il se compose d'une équipe d'assistantes sociales diplômées d'état réparties sur l'ensemble du territoire, intervenant à la demande de tous les salariés LCL, sur leur lieu de travail ou à leur domicile s'ils ne sont pas présents dans l'entreprise, pour les aider à analyser leur situation et à trouver des solutions en toute confidentialité.



Pour connaître les coordonnées de votre assistante sociale, rendez-vous sur :

Me&CA / Prévention et santé au travail / continuer la lecture puis suite



**Un doute, une question ?
Contactez vos élus CFDT**